

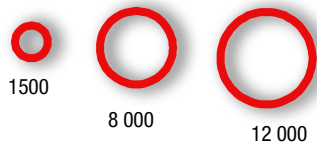
# NOUVELLE GÉOGRAPHIE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

SAINT-MARTIN

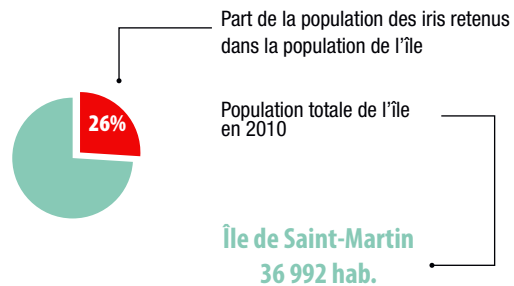
**Périmètre des nouveaux  
quartiers prioritaires politique de la ville**



**Population correspondant à celle des IRIS identifiés par  
le décret n° 2014-1575 du 22 décembre 2014\* ( par quartier )**



**Population des nouveaux quartiers prioritaires politique  
de la ville dans la population totale de l'île**



\* relatif aux modalités de détermination des quartiers prioritaires de la politique de la ville particulières aux départements d'outre-mer, à Saint-Martin et à la Polynésie française

